



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
État de Vaud

ENCOURAGEMENT DE LA CULTURE

**L'Etat de Vaud met au concours cinq résidences
d'artiste à Berlin et Paris pour 2027**

Cinq résidences d'artiste avec atelier sont mises au concours pour des périodes de 3 ou 6 mois à Berlin et de 6 mois à Paris durant l'année 2027. Les séjours visent à permettre à des artistes professionnelles et professionnels vaudois ou domiciliés dans le canton de développer un projet, toutes disciplines confondues, en relation avec l'une des deux métropoles. Chaque résidence est assortie d'une participation aux frais. Le délai de dépôt des candidatures est fixé au dimanche 31 mai 2026.

Le Canton de Vaud dispose d'un atelier-logement à Paris au sein de la Cité internationale des arts, introduit lors des festivités qui ont marqué le 700^e anniversaire de la Confédération, ainsi que d'un atelier-logement à Berlin, dans le quartier de Wedding. Les deux espaces accueillent des artistes de toutes les disciplines, afin de leur permettre de développer un projet ayant un lien pertinent avec l'une des deux capitales européennes et, pour la Cité internationale des arts, s'intégrant dans le projet global de l'institution. Sont exclues toutes les activités dont le niveau sonore pourrait incommoder le voisinage. Deux séjours de trois mois au premier semestre et un séjour de 6 mois en second sont proposés à Berlin, et deux séjours de six mois à Paris. Chaque résidence comprend la mise à disposition d'un logement meublé et d'un atelier, ainsi qu'une participation aux frais de 4'500 francs pour trois mois et de 9'000 francs pour six mois.

L'attribution des séjours à l'étranger se fait sur la base d'un concours ouvert. Cette mise au concours s'adresse aux artistes professionnelles et professionnels d'origine vaudoise ou domiciliés dans le canton. Dans tous les cas, l'artiste doit pouvoir justifier de solides attaches avec les milieux culturels vaudois.

Un rapport devra être remis au plus tard trois mois après la fin du séjour.

Information et dépôt de dossiers : www.vd.ch/culture-residences

Délai de dépôt des candidatures : 31 mai 2026

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 30 mars 2026

DICIRH, Veronica Tracchia, responsable de l'unité création et diffusion, Direction générale de la culture, [veronica.tracchia\(at\)vd.ch](mailto:veronica.tracchia(at)vd.ch)